



DELIBERATION N° 2021-18/RM

Relative au Budget Primitif 2021
« Développement Social Urbain (DSU) »

L'An Deux Mille Vingt et Un, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de Remire-Montjoly étant rassemblé en session ordinaire, et publique au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, et sous la présidence du Maire Claude **PLÉNET**.

Conseillers en exercice	35
Présents.....	28
Absents	07
Procurations.....	06
Votants.....	34

La convocation des membres du Conseil Municipal a été faite le 07 avril 2021.

Publiée le : 0 AVR 2021



PRÉSENTS (28) :

PLÉNET Claude Maire, **FÉLIX** Serge 1^{er} adjoint, **GOURMELEN** Laurie 2^{ème} adjointe, **BÉLIZAIRE** Julnor 3^{ème} adjoint, **ÉGALGI** Joséphine 4^{ème} adjointe, **CONSTANCE** Jean-Pierre 5^{ème} adjoint, **CLIFFORD** Liser 6^{ème} adjointe, **RÉGNIER** Régis 7^{ème} adjoint, **JOSEPH** Victor 9^{ème} adjoint, **MILZINK-CINCINAT** Yolande, **ÉPAILLY** Eugène, **ÉLIBOX** Thierry, **KONG** Olivier, **LÉONCO** Mario, **LEGRÉTARD** Sandra, **RAMOS** Sylvane, **TORRES** **INOSTROZA** Patricia, **DUFAIL** Serge, **KAYAMARÉ** Julien, **GOURGUES** Cédric, **BARONIAN** Alain, **FRAUMAR** Sylvie, **PULCHÉRIE** Thierry, **BRIQUET** Pascal, **MAZIA** Mylène, **LAMA** Nahel, **DACIEN** Jémina, **PINDARD** Georges *conseillers municipaux.*

ABSENTS (01) :

MADÈRE Christophe, Conseiller Municipal

ABSENTS EXCUSÉS (06) :

SERVIUS Hélène 8^{ème} adjointe, **MONTOUTE** Line 10^{ème} adjointe, **PRÉVOT-BOULARD** Stéphanie, **BIDIU-CHIPOUKA** Ghislaine, **SÉREMES** Marcélia, **CHARLES** Aline *conseillères municipales ?*

PROCURATIONS (06) :

SERVIUS Hélène en faveur de **KONG** Olivier
MONTOUTE Line en faveur de **FELIX** Serge
PRÉVOT BOULARD Stéphanie en faveur de **LEGRÉTARD** Sandra
BIDIU-CHIPOUKA Ghislaine en faveur de **PLÉNET** Claude
SEREMES Marcélia en faveur de **CLIFFORD** Liser
CHARLES Aline en faveur de **PINDARD** Georges

Après avoir fait procéder à l'appel des élus, il est ainsi constaté que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, soit 28 élus présents. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Régis **RÉGNIER** étant le seul candidat, a été désigné par le vote de l'Assemblée pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Vote : à l'unanimité « 34 voix ».

Le Maire présente aux membres de l'Assemblée Délibérante le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 du Développement Social Urbain (DSU).

Le budget est présenté en équilibre en section de fonctionnement comme en section d'investissement pour un montant total de **2 010 000,00 euros**.

Contrairement au Budget Primitif 2020 qui intégrait les résultats du Compte Administratif 2019, ce Budget Primitif 2021 sera suivi d'un Budget Supplémentaire (BS) qui reprendra les résultats de l'exercice clos après l'arrêté du Compte Administratif et du Compte de gestion de l'exercice 2020.

Le Maire précise que le Budget Primitif du DSU passe 2 113 654,32 € en 2020 à 2 010 000,00 € en 2021 en tenant compte des évolutions suivantes :

- Les dépenses de gestion courante augmentent de 125 000 €, soit +7,14%.
- Les dépenses d'investissement diminuent fortement en raison de l'absence d'intégration du solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Ce projet est ventilé de la manière suivante :

SECTIONS	2020	2021	ÉVOLUTION	
			Euros	%
<u>I) Fonctionnement</u>				
a) Dépenses	1 792 899,34	1 945 000,00	152 101	8,5 %
b) Recettes	1 792 899,34	1 945 000,00		
<u>II) Investissement</u>				
a) Dépenses	320 754,98	65 000,00	-255 755	-79,7 %
b) Recettes	320 754,98	65 000,00		
<u>III) Total Budget</u>				
a) Dépenses	2 113 654,32	2 010 000,00	-103 654	-4,9 %
b) Recettes	2 113 654,32	2 010 000,00		

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	ECART	Evolution N-1
70	Produits des services et ventes	120 000,00 €	130 000,00 €	- 10 000,00 €	8,33%
74	Dotations et participations	1 607 125,10 €	1 815 000,00 €	207 874,90 €	12,93%
002	Résultat de fonctionnement reporté	65 774,24 €	- €	- 65 774,24 €	0,00%
	Total recettes	1 792 899,34 €	1 945 000,00 €	152 100,66 €	8,48%

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	ECART	Evolution N-1
011	Charges à caractère général	160 000,00 €	380 000,00 €	220 000,00 €	137,50%
012	Charges de personnel	60 000,00 €	500 000,00 €	440 000,00 €	733,33%
65	Autres Charges de gestion courante	1 530 000,00 €	995 000,00 €	- 535 000,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 000,00 €	- 5 000,00 €	-100,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	23 791,95 €		
042	Opération d'ordre	32 899,34 €	41 208,05 €	8 308,71 €	25,25%
	Total dépenses	1 792 899,34 €	1 945 000,00 €	152 100,66 €	8,48%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evolution N-1
13	Subvention d'investissement	- €	- €	0,00%
001	Solde d'exécution reporté	287 855,64 €	- €	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	23 791,95 €	0,00%
040	Opération d'ordre	32 899,34 €	41 208,05 €	20,16%
	Total recettes	320 754,98 €	65 000,00 €	-79,74%

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evolution N-1
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
21	corporelles	318 754,98 €	64 000,00 €	-79,92%
	Total dépenses	320 754,98 €	65 000,00 €	-79,74%

Le Maire présente et commente le projet du Budget Primitif 2021 (*Développement Social Urbain*). Il invite par la suite le Vice-Président de la Commission Communale des Finances à rendre compte des observations émises sur ce point de l'ordre du jour dans le procès-verbal de cette commission, au cours de sa réunion du 12 avril 2021, et demande à l'Assemblée d'en prendre acte.

Au terme de cette présentation, il propose aux conseillers d'accepter par vote, l'intégration de ces observations, dans les termes de cette décision.

En déposant le dossier relatif à cette affaire devant l'Assemblée, il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce point de l'autre jour.

Il propose d'adopter dans ces conditions, ce projet de Budget Primitif 2021 du Développement Social Urbain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-2 à L.1612-9 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

VU la délibération relative à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021, et à la tenue du DOB ;

VU la délibération n° 2021-15/RM de ce jour, relative au vote du budget primitif 2021 « Budget Principal (BP) de la commune de Rémire-Montjoly ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 12 avril 2021, et les observations qui ont été émises dans ce cadre consultatif ;

RELEVANT les observations émises sur ce point de l'ordre du jour par la commission communale des Finances dans son PV du 12 avril 2021 ;

APPROUVANT l'intégration de ces observations dans les termes de la décision de ce jour.

VOTE : 29 « pour » 05 « abstentions »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI les explications du Maire et sur sa proposition,

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

DE RAPPELER qu'en l'absence du vote du Compte Administratif (CA), et du Compte de Gestion (CG), il ne sera pas reporté les restes à réaliser dans le Budget Primitif 2021 du DSU (*Développement Social Urbain*), et que dans ces conditions indépendantes de la Commune, il sera nécessaire de prendre ultérieurement une décision modificative (DM) ou un budget supplémentaire (BS), dès la communication de ces données, et leur validation préalable par le Conseil Municipal.

Article 2 :

D'APPROUVER dans ces conditions, le Budget Primitif 2021 du Développement Social Urbain qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 010 000,00 € soit 1 945 000,00 € à la section de fonctionnement et 65 000,00 € à la section d'investissement.

SECTIONS	2020	2021	ÉVOLUTION	
			Euros	%
I) Fonctionnement				
a) Dépenses	1 792 899,34	1 945 000,00	152 101	8,5 %
b) Recettes	1 792 899,34	1 945 000,00		
II) Investissement				
a) Dépenses	320 754,98	65 000,00	-255 755	-79,7 %
b) Recettes	320 754,98	65 000,00		
III) Total Budget				
a) Dépenses	2 113 654,32	2 010 000,00	-103 654	-4,9 %
b) Recettes	2 113 654,32	2 010 000,00		

Article 3 :

D'INDIQUER que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le contrôle de la légalité, peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Guyane, territorialement compétent.

Article 4 :

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, durant un mois.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
31	00	03	00

Pour extrait certifié conforme.

Rémire-Montjoly
Le 13 avril 2021

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

29 AVR. 2021

ARRIVÉE



Le Maire,

Claude PLÉNET